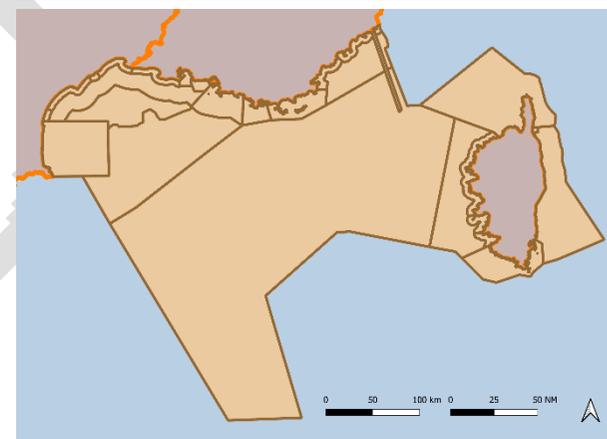


1. Présentation de la zone

En maîtrisant les pressions cumulées côtières, accompagner le développement des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, contribuer au développement durable du transport maritime et d'autres activités, réduire leurs impacts ainsi que prévenir les conflits d'usage.

La zone couvre environ 54 km².
La zone n'est couverte par aucune aire marine protégée.
La zone n'est couverte par aucune zone de protection forte.

Les conflits d'usages majeurs dans la zone sont ...



a. Description de la zone

Bordée à l'Ouest par la Côte Bleue et à l'Est par le parc national des Calanques, la zone reste marquée par les bassins Est du grand port maritime, 1er port français et alternative Sud aux ports du Nord de l'Europe, qui accueille tout type de marchandises (81 millions de tonnes) et de passagers (2,2 millions de voyageurs) et contribue à près de 42 000 emplois directs et indirects.

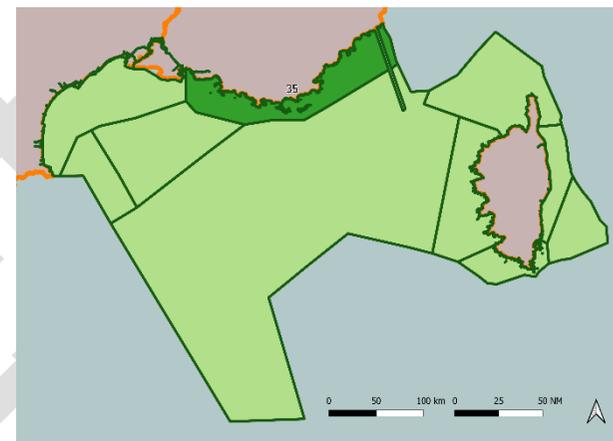
b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Provence - Côte d'Azur (35)

Masses d'eau associées :

- FRDC06 - Petite rade de Marseille



c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Aucune dans la zone

d. Politique des sites et servitudes patrimoniales

Sites classés placés sur le trait de côte / incluant une façade maritime :

- Vieux Port de Marseille

Sites inscrits placés sur le trait de côte :

Aucun dans la zone

Opération Grand Sites :

Aucune dans la zone

Patrimoine bâti :

Les monuments historiques, les périmètres délimités des abords et les sites patrimoniaux remarquables font l'objets de servitudes particulières.

e. Dispositif existant

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- SCOT en cours d'élaboration
- [PLUi Marseille Provence](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [PLAGEPOMI Rhône-Méditerranée](#)
- [SRADDET Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#)
- [PPR Marseille](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

Autres dispositifs :

- [Schéma territorial de restauration écologique \(STERE\) de la Baie de Marseille](#)

f. Autres

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Règlementation des pêches :

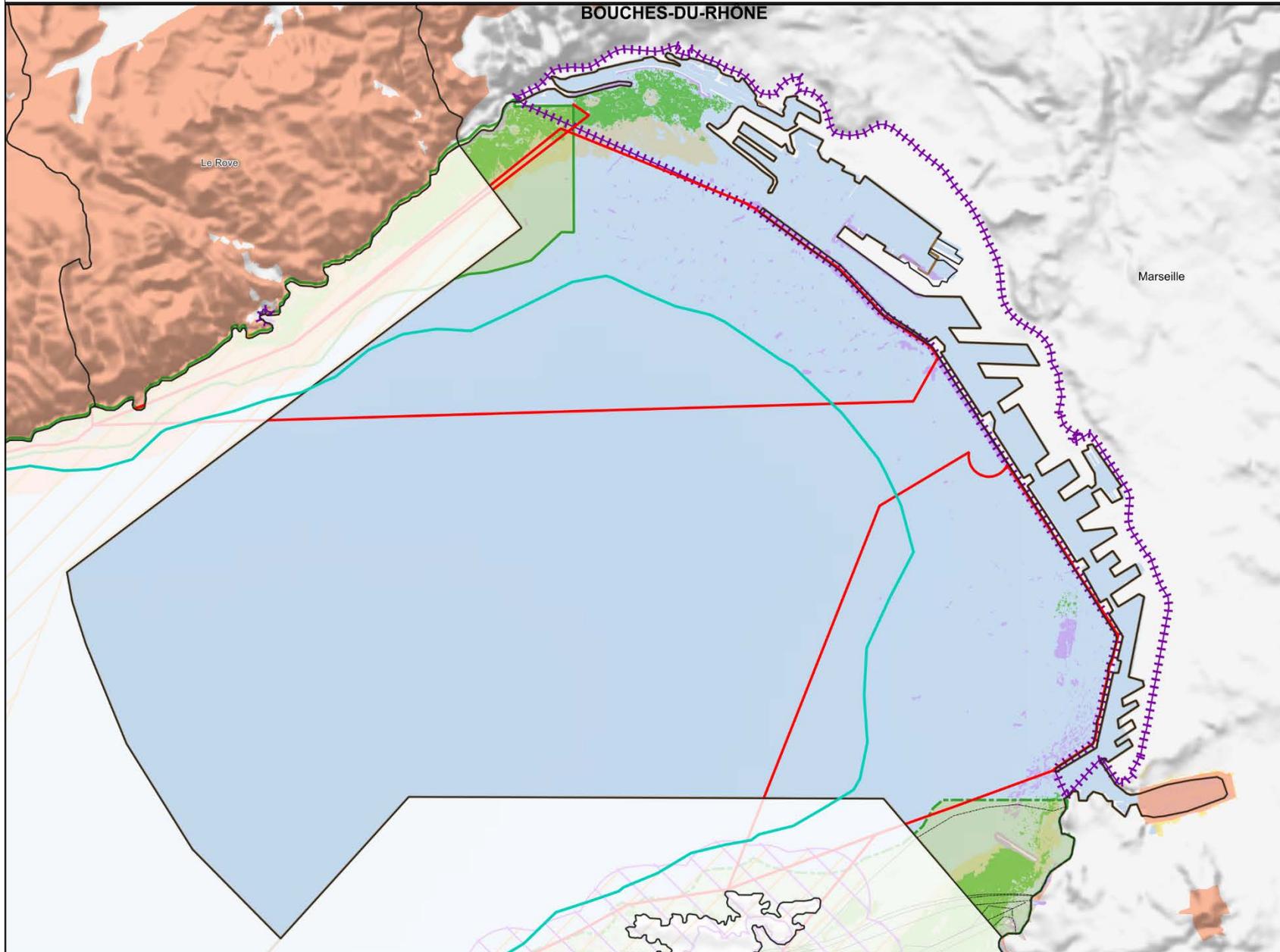
- Arrêté n°831 du 05 août 2004 autorisant la pêche de moules juvéniles (naissain) dans le ressort du Port autonome de Marseille
- Arrêté préfectoral du 09 octobre 2015 relatif au classement de salubrité et de surveillance des zones de production professionnelle de coquillages vivants des Bouches-du-Rhône

Règlementation du mouillage :

- Arrêté interpréfectoral n°048/2021 du 25 mars 2021 relatif à la Zone Maritime et Fluviale de Régulation du Grand Port Maritime de Marseille, à la réglementation du Service de Trafic Maritime et à diverses mesures relatives à la sûreté au sein du Grand Port Maritime de Marseille ;

Autres dispositifs :

Carte de l'existant de la Rade de Marseille



Limites administratives

- Nice Communes littorales
- Limites administratives portuaires

Bathymétrie

- Isobathe 50 m

Habitats naturels et artificiels

- Herbiers
- Matte morte
- Roche

Zones réglementées

- Arrêtés de réglementation de mouillage
Règlementations relatives au mouillage
- Arrêtés de réglementation des pêches
Interdiction saisonnière
Interdiction permanente

Politique des Sites

- Sites classés
- Sites inscrits

Interconnexions

- Câbles et conduites sous-marines



2. Synthèse des enjeux

a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2nd cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024¹. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : majeur, fort, moyen, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques	Description	Qualification	
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrographiques particulières	Niveaux de chlorophylle ponctuellement élevés Présence récurrente de tourbillons anticycloniques (en face de Marseille)	Fort
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Structures géomorphologiques particulières	Talus et canyons « rocheux » à forte biodiversité	Fort
	Habitats biogéniques	Herbiers de posidonie, laminaire Association à rhodolithes, coralligène, récif barrière de posidonie, trottoir à lithophyllum Herbiers à cymodocées et zostères	Majeur
	Habitats profonds	Autres scléactiniaires (corail jaune et solitaire) Biocénose particulière des roches bathyales (gorgones fouet et octocoralliaires, huîtres), corail rouge, antipathaires (coraux noirs) Récifs de coraux blancs (dans le canyon de Lacaze-Duthiers), vases bathyales à pennatules, vases à gorgones et vases à crinoïdes	Majeur
	Habitats rocheux	Grottes Récifs infralittoraux, récifs médiolittoraux	Majeur
	Habitats sédimentaires	Vase subtidale Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasé, sables fins subtidaux, Sédiments grossiers subtidaux	Majeur
	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Anchois, mérus	Fort

¹ Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines	Populations localement importantes d'élasmobranchie	Squale bouclé : historiquement important au niveau de Nice	Fort
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Goéland leucophaée et railleur, mouette mélanocéphale, puffin Scopoli et Yelkouan Sterne hansel et naine, océanite tempête Grand cormoran, sterne pierregarin Cormoran huppé	Majeur
	Densité maximale et zone fonctionnelle d'oiseaux marins en période inter nuptiale	Secteurs d'alimentation des puffins Yelkouan et de Scopoli	Majeur
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Grande nacre, Patelle géante, Grande cigale & Datte de mer	nd
Enjeux transversaux	Autres cétacés	Grand dauphin (population résidente des îles d'Hyères). Importance des talus canyons pour les grands plongeurs	Fort
	Tortues marines	Enjeu transversal : observations en hausse de tortues caouannes en mer. Zone de ponte en zone côtière	nd

b. Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économiques, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Activités de <i>whale watching</i>		Inexistant
Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes, etc.)	Comme sur toute la façade, des opérations de déminage ont été entreprises.	Faible
Activités nautiques motorisées (plaisance, jet ski, etc.) dont rejets	Activités nautiques motorisées très présentes, surtout durant les périodes estivales. Nombreuses entreprises de location sur la zone.	Majeur
Activités nautiques motorisées - Ancrage/mouillages forains	Pas de projet de ZMEL dans la zone	Inexistant
Activités nautiques non motorisées (voile, paddle, planche à voile, etc.)	Nombreux usages récréatifs sur la zone comme la pratique de la voile légère, le surf, le kayak ou paddle	Majeur
Activités sur les plages (baignade, char à voile, etc.)	Forte fréquentation des plages toute l'année et surfréquentation en période estivale. Les plages ont fait l'objet de réaménagements pour accueillir plus de public.	Majeur
Agriculture		Inexistant
Aquaculture		Inexistant
Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)	En mer : le littoral de Marseille est très urbanisé (28%), notamment du fait de la présence des bassins est du Grand port maritime de Marseille-Fos A terre : 36% du sol à moins de 500 m de la mer est occupé par de l'urbanisation dans les Bouches-du-Rhône	Majeur
Câbles dont atterrages et canalisations (eaux douces)	Zone principale d'atterrage de câbles en Méditerranée. Marseille est un hub numérique, à la 9 ^{ème} place mondiale et en passe de se hisser dans le Top 5, qui connecte la France et l'Europe avec le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Asie. D'autres atterrages de câbles sont envisagés.	Majeur

Construction navale	10 formes de réparation navale dont la Forme 10 (plus grande cale sèche de Méditerranée) Présence dans les bassins est du <i>Chantier naval de Marseille</i> qui exploite trois cales sèches et emploie environ 100 personnes	Fort
Dessalement	Projet en réflexion sur le port de l'Estaque	Inexistant
Energie marine renouvelable - éolien		Inexistant
Energie marine renouvelable - Thalassothermie	2 sites sont en exploitation sur la zone et 1 site est en phase avant travaux	Fort
Pêche à pied		Inexistant
Pêche de loisir	Une pêche de loisir (bord, embarquée et sous-marine) importante et présente toute l'année.	Fort
Pêche professionnelle dormants	111 navires actifs à la pêche recensés dans le quartier maritime de Marseille	Fort
Pêche professionnelle trainants		
Plongée sous-marine, <i>snorkelling</i>, apnée (hors ancrage)	Forte présence des clubs de plongée et activités subaquatiques fréquentant le Parc national des calanques (zone de vocation n°11)	Fort
Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)	Le littoral de la zone accueille les bassins est du Grand port maritime de Marseille-Fos et est bordé par plusieurs ports de plaisance	Fort
Rechargement de plages	Plusieurs plages subissent des opérations de rechargement sur la zone	Moyen
Récifs artificiels	Présence de récifs au large de la plage des Catalans et des plages du Prado	Moyen
Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/eaux pluviales	La qualité des eaux de baignade dans la zone est bonne, voire excellente, sauf pour 2 sites : <ul style="list-style-type: none"> - La plage située à proximité de l'embouchure du fleuve côtier de l'Huveaune - La plage du Prophète, du fait d'un réseau d'assainissement défaillant Le site « Grand Roucas » (Prado nord) doit faire l'objet d'une vigilance.	Majeur
Tourisme côtier	5 millions de touristes recensés en 2022	Majeur
Survol aérien	Présence de l'aéroport de Marseille (4 ^{ème} aéroport de France) à proximité	Fort
Transport de passagers / Navettes maritimes	Desserte annuelle des îles du Frioul et d'If depuis le Vieux-Port Desserte estivale de l'Estaque et de la Pointe rouge depuis le Vieux-Port	Fort
Transport de passagers / Promenade en mer	Nombreux opérateurs en saison estivale proposent des excursions à destination du Parc national des Calanques	Majeur
Transport maritime commerce		Majeur

**Transport maritime passagers
croisière**

Les bassins est du Grand port maritime de Marseille constituent un port de proximité en Méditerranée pour les marchandises et les passagers (desserte de la Corse particulièrement, avec enjeu de continuité territoriale).

Marchandises : 10 terminaux polyvalents tels que les terminaux rouliers, les terminaux dédiés aux colis lourds, aux vracs solides et à la réparation navale.

Passagers : lignes régulières à destination de la Corse, la Sardaigne et de l'Afrique du Nord

Croisières : premier port de croisière de France et 4e de Méditerranée

Passagers (total) : 3 132 841 en 2019

Croisières : 2 352 081 en 2023

Majeur

PROS

c. Enjeux transversaux

Sites			
Catégorie	Description	Nature de l'enjeu	Qualification
Sites classés	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont les qualités et valeurs paysagères doivent être rigoureusement préservées.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. (Art. L341-10 CE)</p>	<i>Majeur</i>
Sites inscrits	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. (Art. L341-1 CE). L'avis de l'ABF est requis sur les projets et prend une forme simple (indicatif) ou conforme (pour les démolitions)</p>	<i>Inexistant</i>
Opération Grands Sites	<p>Les Opérations Grands Sites (OGS) et leur label Grands Sites de France (GSF) œuvrent à la bonne préservation et à la mise en valeur des sites naturels classés de grande notoriété et leurs espaces associés, subissant une très forte fréquentation, et se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration, au travers d'un schéma d'accueil et d'un programme d'actions : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc.</p>	<p>Paysage / Enjeu de gestion et de préservation</p>	<i>Inexistant</i>

Sites patrimoniaux remarquables	<p>Institués par la loi LCAP de 2017. Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »</p> <p>Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).</p>	Patrimoine / Enjeu de préservation	<i>Fort</i>
Monuments historiques et périmètres de protection associés	<p>La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit « délimité » c'est-à-dire un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.</p> <p>À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci. Ces périmètres ont vocation à être transformés en périmètres délimités des abords.</p>		<i>Fort</i>

Paysages				
Catégorie	Description	Noms	Nature de l'enjeu	Qualification
Atlas des paysages	<p>L'atlas des paysages est un document de connaissance qui vise à identifier tous les paysages d'un territoire, d'en comprendre les structures et d'en saisir les évolutions et les valeurs.</p> <p>Les enjeux sont identifiés à l'échelle des ensembles paysagers regroupant plusieurs unités paysagères.</p>	13 : Le bassin de Marseille	La structure urbaine	
			Les déplacements et mobilités	
			La nature en ville	
			Le paysage nocturne	
			Les parcours de l'eau	
Observatoires photographiques des paysages	L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux liés aux transformations des paysages à l'échelle d'un itinéraire.	Observatoire Photographique du Paysage Littoral Vu depuis La Mer		
Plan de paysage	Le plan de paysage est un outil pour aider les collectivités à définir leurs objectifs de qualité paysagère (OQP). Il constitue des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.	Plan de paysage de la Métropole Aix Marseille Provence		
UNESCO	Bien ou territoire reconnu par l'UNESCO pour ses richesses naturelles et culturelles, ainsi que pour l'engagement de ses acteurs dans des démarches de développement durable	Aucune dans la zone		

Patrimoine sous-marin				
-----------------------	--	--	--	--

Risques littoraux	
Risques	Description
Evolution du trait de côte	L'indicateur national d'érosion côtière (Cerema, MTEs, 2015) indique une évolution non perceptible sur les zones rocheuses et quelques évolutions, plutôt à l'accrétion, sur les zones meubles, car ces zones ont été, en grande majorité, créées artificiellement.
Submersion marine	
Tsunami	Le risque tsunami est une particularité de la façade Méditerranée. Par ailleurs, les experts de l'Unesco alertent sur le risque tsunami en façade : « Les statistiques montrent que la probabilité d'une vague de tsunami de plus de 1 mètre en Méditerranée dans les trente prochaines années est proche de 100 % ». Pour se préparer à cette possibilité, le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud a demandé à la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM) de conduire une démarche de réflexions sur les territoires du littoral de l'Arc Méditerranéen pour accompagner les collectivités dans le développement de la culture du risque, l'information préventive, la diffusion de l'alerte en local et l'acquisition de bons réflexes par la population pour le risque tsunami.

3. Prescriptions ou recommandations

Economique	Milieu Marin	Site et paysage	Risques
Réaliser un développement portuaire dans une logique durable	Respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement	Préserver les paysages sous-marins	Respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
Accompagner le développement de nouvelles activités (dont EMR)	Identifier et renforcer les zones de protection fortes	Gérer la fréquentation du littoral	Assurer une adaptation des territoires au changement climatique
Favoriser l'innovation technologique durable	Favoriser les collaborations Ville-Mer dans la gestion des milieux	Gérer la maîtrise foncière du littoral	Limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
Soutenir le secteur de la pêche professionnelle et de loisir	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données recueillies	Maîtriser la gestion hydraulique, qui conditionne le maintien des activités traditionnelles	Coordonner les acteurs pour limiter la perte de sable issue des dragages et utiliser ce dernier dans différentes filières de réemploi
Mettre en réseaux les ports	Prendre en compte les effets cumulés	Lutter contre la cabanisation	
Mettre en œuvre la politique de limitation de l'artificialisation		Préserver et transmettre un patrimoine et une culture maritime, vecteur de lien social	
Elaborer et mettre en œuvre des Schémas de mise en valeur de la mer sur les ScoT du territoire			
Réglementer le mouillage des petites et grosses unités			